



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 24, le jeudi 17 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 10 octobre 2024 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Annick VAILLANT, Alain CHAUVET, Eric BAINVEL

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Nelly LEJEUSNE, Séverine SANCEREAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20241018-20241054-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/10/2024
---	--

DÉLIBÉRATION 2024-10-54

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU CCAS BUDGET ACCUEIL DE JOUR

■■■■■
Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr
■■■■■

DÉLIBÉRATION 2024-10-54

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU CCAS BUDGET ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

La présente décision modificative n°1 correspond à des ajustements en dépenses de fonctionnement concernant le réajustement de la masse salariale du fait du transfert au 01/01/2024, des ajustements en recettes du fait de la diminution de la participation de l'ARS et de la majoration de la subvention Ville en compensation des dépenses de masse salariale et de la baisse de cette participation ARS. Enfin une régularisation comptable en dépenses et recettes d'investissement fait suite à une erreur d'affectation du résultat 2023 repris au Budget Supplémentaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 2 - Chap.012	Dépenses afférentes au personnel	15 000,00 €
Total dépenses DM1		15 000,00 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire + DM1)		338 742,21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 – Chap.017	Produits de la tarification	- 35 235,00 €
Groupe 2 – Chap.018	Autres produits relatifs à l'exploitation	50 235,00 €
Total recettes DM1		15 000,00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire + DM1)		338 742,21 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Chap.21	Immobilisations Corporelles	2 332,80 €
Total dépenses DM1		2 332,80 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire+ DM1)		27 762,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 332,80 €
Total recettes DM1		2 332,80 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire+ DM1)		27 762,08 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2024 et du Budget Supplémentaire 2024 du Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter la Décision modificative n°1 2024 ci-annexée, relatif au Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 18 octobre 2024
Publié le 23 octobre 2024

